

RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

CONVENTION EUROPEENNE DES AVOCATS

Adoptée par l'Assemblée générale des 6 et 7 juillet 2018

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale les 6 et 7 juillet 2018, connaissance prise du rapport de la commission des Affaires européennes et internationales sur la convention européenne des avocats,

S'ALARME du fait que les avocats fassent encore l'objet de menaces graves et persistantes et continuent à subir harcèlement, menaces et agressions dans de nombreux États membres du Conseil de l'Europe et ailleurs ;

RAPPELLE que la profession d'avocat occupe une place fondamentale dans l'administration de la justice et la garantie de l'Etat de droit dans une démocratie ;

RAPPELLE que des standards internationaux protègent les avocats dans l'exercice de leurs fonctions, et notamment les Principes de base des Nations Unies de 1990 relatifs au rôle du barreau, la Recommandation n° R(2000)21 du Comité des Ministres sur la liberté d'exercice de la profession d'avocat et la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme ;

REGRETTE l'absence à ce jour d'une convention juridiquement contraignante garantissant le libre exercice de la profession d'avocat et dotée d'un mécanisme efficace de mise en œuvre ;

SALUE la Recommandation 2121(2018) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adoptée le 24 janvier 2018 qui appelle à renforcer le statut juridique de la Recommandation n° R(2000)21, en incorporant notamment ces dispositions dans une convention contraignante, assortie d'un mécanisme de contrôle efficace ;

INVITE le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à suivre la Recommandation 2121(2018) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en adoptant une convention juridiquement contraignante sur la profession d'avocat, fondée sur les normes énoncées dans la Recommandation n° R(2000)21 et en établissant un mécanisme d'alerte précoce pour réagir aux menaces immédiates qui pèsent sur la sécurité et l'indépendance des avocats.



INVITE la France à inscrire la rédaction et la signature de la Convention européenne sur la profession d'avocat comme priorité de la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe qu'elle assurera au mois de mai 2019.

* *

Fait à Paris, le 7 juillet 2018